Sevrage tabagique : la HAS ne recommande pas la cigarette électronique…

Compte Test - 2014-01-22 13:14:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans ses recommandations sur les méthodes d'arrêt du tabac efficaces ainsi que sur la cigarette électronique, la Haute Autorité de Santé (HAS) préconise notamment d'utiliser les substituts nicotiniques classiques (patchs, gommes à mâcher, pastilles, spray buccal) plutôt que la e-cigarette. « Car son efficacité et son innocuité n'ont pas été suffisamment évaluées à ce jour », précise-t-elle.

Alors que 97% des fumeurs qui essaient d'arrêter sans aucune aide échouent, la HAS recommande aux médecins généralistes de dépister le statut tabagique de chaque patient et surtout de conseiller systématiquement l'arrêt du tabac de manière concrète et précise.

Selon la HAS, cet accompagnement peut être complété par des traitements à base de nicotine (patchs, gommes, comprimés à sucer, inhalateurs, sprays buccaux). Ces traitements, dont l'efficacité a été réévaluée dans le cadre de cette recommandation, sont les traitements de première intention et seront prescrits et adaptés après évaluation de la dépendance au tabac du fumeur. « Les médicaments varénicline et bupropion ont leur place dans la prise en charge de l'arrêt du tabac et sont à prescrire en seconde intention », indique-t-elle.

Enfin, la HAS ne recommande pas la cigarette électronique comme outil d'aide à l'arrêt du tabac, car son efficacité et son innocuité n'ont pas été suffisamment évaluées à ce jour. Elle considère en revanche que, du fait de » sa toxicité beaucoup moins forte qu'une cigarette », son utilisation chez un fumeur qui a commencé à vapoter et qui veut s'arrêter de fumer ne doit pas être découragée.